REPUBLIQUE DU BENIN

COUR D'APPEL DE COTONOU

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DEUXIEME CLASSE D'ABOMEY CALAVI

A. 4. 1. 1.

N°1518/19

DU REGISTRE D'ORDRE



CERTIFICAT DE NATIONALITE

Le Président du Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe d'Abomey-Calavi ;

Certifie sur le vu des pièces suivantes :

- 1°) Extrait d'acte de naissance n°243/2018 du registre de l'état civil de la commune d'Abomey-Calavi du 24 octobre 2018 du pétitionnaire ;
- **2°)** Attestation de résidence, délivrée le 29 juillet 2019 par le chef du village d'Ahossou-Gbéta (commune d'Abomey-Calavi) au pétitionnaire ;
- **3°)** Photocopie légalisée de la carte nationale d'identité n°250046828 délivrée au pétitionnaire à Abomey-Calavi et expirant le 02 janvier 2024 ;

Que le nommé : AGOHOUNDJE Jude Simon Gbèlian, né le 09 janvier 2001 à Abomey-Calavi de AGOHOUNDJE Bertin et de ODJO Alice, qui a sa résidence habituelle sur le territoire de la République du Bénin et jouit de la possession d'état de béninois est présumé être né au Bénin d'un père qui y est lui-même né et qu'il est béninois en vertu de l'article 7 du code de la nationalité béninoise.

Abomey-Calavi, le 30 juillet 2019

Le Président du tribunal,

AFFOGNON Gabriel-Laurin A. A.

Photocopie Certifiée Conforme

A Drictinal qui nous a été Présentée

A DUI LUIS

Confirme de Marcelle ABATTAN